



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA MOSELLE

DIRECTION DES ACTIONS TERRITORIALES
ECONOMIQUES ET SOCIALES

BUREAU DE L'ACTION ECONOMIQUE

Affaire suivie par : Mme GOBET
TEL : 03 87 34 84 29



ARRETE N° 09/DATES/I-74

en date du 03 MARS 2009

portant classement d'un meublé de
tourisme sis

15, rue Neuve
ALTHORN
57620 GOETZENBRUCK

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE EST
PREFET DE LA MOSELLE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code du Tourisme, notamment ses articles L. 324-1 et suivants, D. 324-1 et suivants ;

VU le certificat de visite des Gîtes de France ;

VU l'avis émis par la Commission Départementale de l'Action Touristique de la Moselle au cours de sa réunion du 24 février 2009 ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Le meublé de tourisme situé 15, rue Neuve ALTHORN 57620 GOETZENBRUCK exploité par Mme Charlotte LEHMANN, demeurant 47, rue Hohl 57620 GOETZENBRUCK est classé en catégorie « Meublé de Tourisme **3 étoiles** » avec une capacité d'hébergement totale de 4 personnes, au titre des normes fixées par l'arrêté interministériel du 1er avril 1997.

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée au propriétaire par le Maire de GOETZENBRUCK.

ARTICLE 3 : Le présent classement est enregistré sous le N° 57 09 018.